

Date d'émission 29-janv.-2022

Date de révision 16-mars-2023

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit B.K. 557 DRIVEWAY ADVANCED ASPHALT RESURFACER

Autres moyens d'identification

Code du produit BQ557

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésifs ou enduits d'étanchéité

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur
HENRY COMPANY CANADA
15 Wallsend Dr.
Scarborough, ON M1E 3X6
Canada
Web Site: www.henry.com,
www.ca.henry.com

Adresse du fabricant
HENRY COMPANY LLC
336 Cold Stream Road
Kimberton, PA 19442
Web Site: www.henry.com, www.ca.henry.com

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone de l'entreprise 800-486-1278

Numéro d'appel d'urgence US and Canada only (toll-free) : 3E Company - 1-866-519-4752 (access code 334832)
US/Canada, all other countries: 3E Company - +1-760-476-3962 (access code 334832)
Mexico (additional contact option): 3E Company - +52 55 41696225 (Code 334832)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut irriter les voies respiratoires



Aspect visqueux

État physique liquide

Odeur Faible

Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Peut être nocif par contact cutané. Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline.

Toxicité aiguë inconnue

0% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable

Mélange

Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Water *	7732-18-5	30 - 60
Asphalt *	8052-42-4	10 - 30
Quartz *	14808-60-7	10 - 30

Clays *	1302-78-9	1 - 5
Clays *	1332-58-7	1 - 5
Polymer blend (non-hazardous) *	Propriétaire	1 - 5

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial. Si le numéro CAS est « propriétaire », l'identité chimique spécifique et le pourcentage de composition sont retenus comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau.
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
---	---

Dangers particuliers associés au produit chimique

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions pour le protection de l'environnement

Précautions pour le protection de l'environnement See Section 12 for additional ecological information.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Matières incompatibles Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH REL/IDLH
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m ³ benzene-soluble aerosol fume, inhalable particulate matter	-	Ceiling: 5 mg/m ³ fume 15 min
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m ³ TWA: 50 µg/m ³ excludes construction work, agricultural operations, and exposures that result from the processing of sorptive clays : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust
Clays 1302-78-9	TWA: 1 mg/m ³ respirable particulate matter	-	-
Clays	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter	TWA: 15 mg/m ³ total dust	TWA: 10 mg/m ³ total dust

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

température élevée. Matières incompatibles. Conserver à >0 °C.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Gravement irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Water 7732-18-5	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Asphalt 8052-42-4	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 94.4 mg/m ³ (Rat) 4.5 h
Clays 1302-78-9	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Clays 1332-58-7	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité sur les cellules germinales Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline. Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt 8052-42-4	-	Group 2B	-	X
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X
Polymer blend (non-hazardous)	-	Group 3	-	-

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
STOT - exposition unique	Organes cibles. Appareil respiratoire. Yeux. Peau.
STOT - exposition répétée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Effets sur les organes cibles	Yeux, Appareil respiratoire, Peau, lungs.
Danger par aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 7,823.00 mg/kg

ETAmél (cutané) 3,158.00 mg/kg

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun connu

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Asphalt 8052-42-4	>6

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	Non réglementé
<u>TMD</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG</u>	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Asphalt - 8052-42-4	0.1

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient du noir de carbone qui est classé comme un carcinogène possible lorsqu'il est présent sous forme de poussière respirable. Ceci n'est pas pertinent pour ce produit, car celui-ci n'est pas sous une forme respirable. Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen
Carbon black - 1333-86-4	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Asphalt 8052-42-4	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X
Clays 1332-58-7	X	X	X
Carbon black 1333-86-4	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques - Protection individuelle X
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	

Date d'émission 29-janv.-2022

Date de révision 16-mars-2023

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Procedure used to derive the classification

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique